

SYNDICAT MIXTE D'IRRIGATION ET DE MISE EN VALEUR DU FOREZ

siège : Sous-Préfecture de MONTBRISON

BOITE POSTALE 181 - 42604 MONTBRISON CEDEX**Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Séance ordinaire du 2 JUIN 2025****OBJET DE LA DELIBERATION : Admission en non valeur**

1°) Que la convocation de tous les membres du Comité Syndical en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi.

2°) Que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Comité, a été adoptée à l'**unanimité** des votants.

3°) Que le nombre de membres du Comité Syndical en exercice au jour de la séance était de **19** sur lesquels il y avait **12** membres et **4** membres représentés par pouvoir accordé, soit **16 membres votants** à savoir :

Présents :

1-	M. BONNEFOY Jean-Yves, Président	11-	M. SANIAL Jean
2-	Mme BROSSE Chantal	12-	M. VERNET Gérard
3-	M. CHAZAL Jacques	13-	
4-	M. COUCHAUD Patrice	14-	
5-	M. DALBEGUE Gérard	15-	
6-	M. FAYARD Stéphanie	16-	
7-	M. FRECON Laurent	17-	
8-	M. FRECON Sébastien	18-	
9-	M. OGIER Yvan	19-	
10-	M. REBOUX Georges		

Absents avec excuses : M. CHARRETIER Nicolas - Mme DARFEUILLE Marianne – M. REVEILLE Yves

Absents représentés : Mme BRUEL Nicole donne pouvoir à Mme BROSSE Chantal

M. FRECHET Daniel donne pouvoir à M. COUCHAUD Patrice
M. LARDON Eric donne pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves
M. PALIARD Rambert donne pouvoir à M. SANIAL Jean

Secrétaire élu pour la durée de la session : M. REBOUX Georges

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254200314-20250602-C06-20250602-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2025
Publication : 02/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Monsieur le Président explique aux membres du Comité que Mme. la Trésorière de MONTBRISON n'a pas pu recouvrer les titre suivants, en conséquence elle demande l'admission en non-valeur des sommes figurant dans le tableau ci-dessous :

Exercice	Réf	Débiteur	Reste dû € HT	Motif
2022	R-5-242-1	MAGNIN ROBIN Guy	0.06	Créance irrécouvrable inférieure au seuil de recouvrement
2022	R-1-146-2	SOLLE Marie Louise	0.01	Créance irrécouvrable inférieure au seuil de recouvrement
TOTAL			0.07	

Le Comité après en avoir discuté et délibéré,

- * Décide l'admission en non-valeur de la somme de 0.07 € pour les motifs indiqués ci-dessus
- * Délègue son Président pour signer toutes les pièces s'y rapportant

COPIE CERTIFIEE CONFORME
A MONTBRISON, le 2 juin 2025

Le Président,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire,
Georges REBOUX

